



DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE  
PONTOISE

CANTON DE  
VAUREAL

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HODENT  
DU 24 NOVEMBRE 2017**

**Séance du 24 novembre 2017**

**Date de convocation :**

**Nombre de conseillers**

19 novembre 2017

- En exercice : 10

- Présents : 6

- Votants : 6

- Absents : 4

- Exclus : 0

**Date d'affichage :**

19 novembre 2017

**L'an deux mil dix-sept, le 24 novembre à 20h15,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

**Etaient présents :** Eric Breton, Valérie Dodin, Natacha Michel, Pierre Polvériari, Fabien Couegnoux, Sophie Deschamps,

**Absents excusés :** Jocelyn Hébert, Jean-Luc Legras, Jean-Baptiste Quinet, Pascal Cazé,

**Fabien Couegnoux a été nommé secrétaire.**

**Délibérations**

**1) Délibération 2017-62 : Décision modificative n°3 budget eau et assainissement. Opérations de transfert vers le SIAEP : constat de la diminution des crédits sur le budget eau et assainissement pour les transférer sur le budget communal.**

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 617 : Études et recherches	20 213.34 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère gal</b>	<b>20 213.34 €</b>	
D 203 : Frais d'études, de R&D et frai.	6 000.00 €	
D 208 : Autres immo. incorporelles	112 000.00 €	
<b>TOTAL D 20 : Immob incorporelles</b>	<b>118 000.00€</b>	
D 2156 : Matériel spécifique d'exploit.	20 758.49 €	
<b>TOTAL D 21 : Immob corporelles</b>	<b>20 758.49 €</b>	
R 001 : Excédent antérieur reporté	138 758.49 €	
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv.</b>	<b>138 758.49 €</b>	
R 002 : Excédents antérieurs reportés	20 213.34 €	
<b>TOTAL R 002 : Excédent antérieur Fonc</b>	<b>20 213.34 €</b>	

**2) Délibération 2017-63 : Décision modificative n°4 budget communal. Opérations de transfert vers le SIAEP : Intégration des résultats transférés du budget eau sur le budget communal pour mandatement des sommes transférées auprès du SIAEP de Magny.**

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1068 : Excédents de fonctionnement		138 758.49 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>138 758.49 €</b>
D 678 : Autres charges exception.		20 213.34 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>20 213.34 €</b>
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		138 758.49 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. Reporté</b>		<b>138 758.49 €</b>
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct		20 213.34 €
<b>TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc</b>		<b>20 213.34 €</b>

**3) Délibération 2017-64 : Décision modificative n°5 budget communal. Opération de transfert vers le SIAEP. Inscription de la récupération de la TVA 2016 des travaux d'interconnexion sur le budget communal 2017 avant mandatement auprès du SIAEP de Magny.**

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10222 : FCTVA		84 584.67 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>84 584.67 €</b>
R 10222 : FCTVA		84 584.67 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>84 584.67 €</b>

**4) Délibération 2017-65 : Désignation du délégué suppléant au SMGFAVO.**

Le Maire indique au conseil que le Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise) va devoir procéder prochainement à l'élection d'un nouveau Président et doit convoquer les délégués du syndicat.

Madame Cazottes était déléguée suppléante. Après sa démission, aucun membre du conseil n'avait proposé sa candidature pour son remplacement.

Monsieur Fabien Couegnoux propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette proposition et désigne M. Fabien Couegnoux, délégué suppléant au SMGFAVO.

**5) Questions diverses.**

Enfouissement des lignes : travaux supplémentaires suite à l'affaissement sous chaussée : 3876.64 euros HT (à prendre sur le budget assainissement). Réfection du trottoir non prévu au marché : 16 237.78 euros HT. Environ 210 mètres à droite en

montant et 15 mètres à gauche en montant (à voir coût par rapport au dernier marché de travaux de réfection des routes). Sur ce dernier point, le maire considère que la société DHTP est responsable de l'état de détérioration des trottoirs. Le contexte était connu de tous au démarrage des travaux.

**La séance est levée à 21h50.**

**Le Maire,**

**Eric Breton**